



Syndicat National Unifié des Directeurs,  
Instituteurs et Professeurs des Ecoles,  
Psy-EN et AESH du 1<sup>er</sup> degré

**SNUDI-FO**

Parc de la Camusière  
18, rue de l'Oiselet 37550 Saint-Avertin  
Tél : 06 32 39 05 38 - 02 47 38 96 90 – 06 70 30 11 58

snudi.fo37@gmail.com - <http://www.snudifo37.fr>

Depuis septembre 2021, le SNUDI-FO 37 c'est près de **40 RIS** dans tout le département, près de **1000 collègues réunis** dont plus de **300** pour le mouvement, près de **420 adhérents** ...

## – L'EDITO

Chers collègues,

Le nouveau Ministre vient d'être nommé dans le gouvernement Macron-Borne dont la gestation fut très longue...

Nul doute que le remplaçant du Ministre Blanquer sera chargé d'appliquer les projets du candidat Macron qui ne sont autre que l'application de la territorialisation extrême de l'école de la République dont les bases ont été lancées dans le « fameux » Grenelle du précédent quinquennat. Toutes ces mesures (accompagnement PPCR permanent via des formations imposées et les évaluations d'école, fusion des corps d'inspection, loi Rilhac, évaluation par les pairs...) reposent sur le décret évaluation PPCR de 2017 et permettraient de liquider définitivement l'école publique telle que nous la connaissons.

La FNEC FP-FO a immédiatement demandé audience au nouveau Ministre pour exiger la hausse immédiate des salaires, l'abandon de toutes les contre-réformes PPCR-Grenelle, le recrutement massif via un concours exceptionnel à BAC+3, les créations de postes nécessaires, un vrai statut et salaire pour les AESH...

C'est dans ce contexte que le SNUDI-FO 37 a été reçu jeudi 19 mai par l'IA-DASEN pendant plus de 3 heures. Nous avons défendu les conditions de travail et les nombreux dossiers confiés par les collègues.

Vous trouverez dans ce 4 pages le compte-rendu de cette audience sur les dossiers collectifs.

Alors que le président Macron entend s'en prendre encore à notre statut et nos conditions de travail, il est plus que jamais nécessaire de renforcer notre syndicat indépendant qui n'a pas signé PPCR qui aujourd'hui sert de base aux réformes du président Macron, syndicat qui combat contre la dégradation des conditions de travail qui en découle. Comme près de 420 collègues, rejoignez-nous !

Vous savez pouvoir compter sur nous, nous comptons sur vous !

Jérôme Thébaut, secrétaire départemental



## Le SNUDI-FO a été reçu hier jeudi 19 mai par l'IA-DASEN pendant plus de 3h.

*Jérôme Thébaut, Baptiste Duc, Maxime Lalance et Sophie Pitard étaient présents dans la délégation et ont défendu les très nombreux dossiers en leur possession. Nous avons rendu compte aux nombreux collègues qui nous avaient confié leurs dossiers personnels.*

### Evaluations d'école dès la rentrée ! Un dispositif inacceptable de management et de pressions sur les personnels qui ne peut être imposé !

L'IA-DASEN nous a présenté le dispositif retenu dans notre département pour la rentrée prochaine. Rappelons que le Ministre compte évaluer toutes les écoles tous les 5 ans, soit 20% tous les ans.

L'IA-DASEN a donc adapté son dispositif aux moyens de remplacement dont il dit disposer. Les écoles seront regroupées et évaluées collectivement hormis les 15 plus grosses écoles.

Rappelons que ces évaluations seront composées de deux parties sous forme de 2 campagnes selon un cadrage académique. La liste des écoles concernées n'est pas encore arrêtée.

L'auto-évaluation se fera avec un accompagnement par l'équipe de la circonscription (IEN et CPC). Ce travail serait à faire sur les 18h ! L'IA-DASEN a confirmé le fait que la mairie sera sollicitée pour participer aux évaluations !

L'évaluation externe serait similaire à ce qui se fait dans le 2nd degré et se tiendra également sur les 18h avec des évaluateurs externes : IEN, directeurs d'école, chef d'établissement voire élus ! L'objectif vendu est la construction du nouveau projet d'école !

Le SNUDI-FO a rappelé son analyse, le lien avec les annonces du président Macron et le fait qu'aucune base réglementaire ne permet d'imposer ces évaluations, ce qui a été reconnu plusieurs IA-DASEN dans des départements !

Nous rappelons également que les 18h sont destinées à des animations pédagogiques ou formation et que les évaluations d'école ne rentrent pas dans ce cadre !

Par ailleurs, nous avons fait part de notre opposition au fait de solliciter les élèves, les parents et les élus pour évaluer l'école ! Nous allons nous rapprocher de la FCPE pour faire connaître les dérives de ces pratiques pour l'Ecole de la République.

**Le SNUDI-FO invite donc les écoles à refuser collectivement d'entrer dans ces évaluations destinées à la mise en concurrence des écoles et à la territorialisation extrême de l'école ! Contactez le SNUDI-FO pour qu'il vous aide dans vos démarches !**

**Avis FO au CHSCT-D du 14 décembre 2021 :** "Le Ministre passe à l'étape de l'accompagnement collectif obligatoire de PPCR avec les évaluations d'école qui s'inscrivent dans le cadre de la territorialisation de l'école contre le statut des personnels.

Le CHSCT-D alerte sur l'impact de ces évaluations sur la santé des personnels. Il se prononce pour l'abandon des évaluations des établissements et écoles. » **POUR : FO** **FSU et UNSA ont refusé de voter...**

**Avis FO au CHSCT-D du 5 mai 2022 :** Concernant les évaluations d'école qui arrivent pour la rentrée 2022 : Alors que les conditions de travail ne cessent de se dégrader dans notre département (accidents de service, burn out...), le Ministre étend les évaluations d'établissements aux écoles dès la rentrée 2022. Considérant que ces évaluations s'articulent avec les projets du Président Macron et vont encore dégrader les conditions de travail des personnels dans le département en accentuant les pressions, le CHSCT se prononce pour ces évaluations ne soient pas mises en place en Indre et Loire.

Avis amendé à la demande du SNUipp FSU qui n'a pas souhaité que nous précisions que cela se fait « dans le cadre de la mise en place du nouveau management découlant de l'accompagnement PPCR » .

**POUR : FO, FSU SNUipp**



SNUDI-FO 37

18, rue de l'Oiselet - 37550 Saint-Avertin Tel : 06 32 39 05 38 / 06 70 30 11 58

Site Internet : <http://snudifo37.fr> Email : [snudi.fo37@gmail.com](mailto:snudi.fo37@gmail.com)

# **Le SNUDI-FO défend la profession, en toute indépendance, et n'accompagne pas les contre-réformes qui dégradent les conditions de travail (PPCR, Grenelle..., inclusion systématique...) !**

## **Absentéisme ? Ou maltraitance de l'institution ?**

### **De très nombreux collègues en arrêt en raison de la dégradation des conditions de travail !**

Nous avons demandé un bilan sur le nombre de jours de classes non remplacés dans le département. Il s'avère que l'IA-DASEN a expliqué qu'il y avait un fort « taux d'absentéisme » ! Nous avons contesté ce terme expliquant que beaucoup de collègues sont en arrêt en raison des conditions de travail et des pressions subies.

Aujourd'hui il y aurait 15 fois plus d'absences qu'en 2019 à la même époque ! Alors que 44 remplaçants manquent à notre département pour être dans la moyenne nationale, nous sommes confrontés à une désorganisation sans précédent dans les écoles avec des dizaines et dizaines de classes non remplacées chaque jour, désorganisation sciemment orchestrée par le gouvernement qui refuse de créer les postes et recruter les personnels indispensables !

Pour le SNUDI-FO, il n'y a aucune surprise ! De nombreux collègues s'effondrent face aux conditions de travail de plus en plus dégradées en raison des contre-réformes que notre syndicat, indépendant, refuse de cautionner ou accompagner !

### **UPE2A : 0 moyen ... AESH : quelques miettes... 198 élèves sans accompagnement !**

Nous avons de nouveau demandé des moyens pour l'accueil des enfants allophones mais l'IA-DASEN nous a de nouveau confirmé l'absence de dotation et a précisé moins d'élèves accueillis que prévus.

Quant aux AESH pour lesquels aucun budget n'avait été débloqué depuis janvier contrairement aux années précédentes, suite aux démarches de la FNEC FP-FO auprès du Ministère, l'IA-DASEN nous a affirmé avoir reçu il y a quelques jours 14 ETP d'AESH, ce qui est dérisoire à côté des besoins, laissant encore 198 élèves sans accompagnement auxquels ils ont droit ! Le vrai visage de l'Ecole Inclusive !

### **Le SNUDI-FO, toujours LE syndicat de la fiche de paie !**

Ainsi, en quelques semaines, le SNUDI-FO, déterminé, a gagné sur 3 dossiers de collègues qui ont récupéré plus de 1000 euros chacun de salaires ou indemnités que l'administration refusait de verser.

Indemnités REP+, changements d'échelons, heures supplémentaires ? Saisissez le SNUDI-FO à [snudi.fo37@gmail.com](mailto:snudi.fo37@gmail.com) ou 06 32 39 05 38 !

Nous avons également dénoncé les erreurs ou délais du SAGIPE avec des trop perçus de plusieurs centaines voire milliers d'euros récupérés subitement et mettant en difficulté financière des collègues.

### **Hors classe, classe exceptionnelle : le SNUDI-FO obtient enfin la communication des avis et barèmes aux collègues !**

Après des mois d'interventions à tous les niveaux du SNUDI-FO, l'IA-DASEN accepte enfin que soient communiqués à chaque collègue promu son rang de classement et le barème du dernier promu. Par ailleurs, les avis et appréciations littérales de la classe exceptionnelle seront communiqués.

Concernant l'avis de la hors classe, nous avons demandé à ce qu'il puisse être accessible toute l'année pour les collègues au-delà du 9ème échelon.

Nous avons demandé que des circulaires départementales soient publiées avec un calendrier précis (date et modalités de communication des avis notamment) des opérations hors classe et classe exceptionnelle et qu'elles soient visibles et accessibles notamment sur le PIA.

L'IA-DASEN a répondu favorablement à notre demande. A suivre...

### **Autorisation d'absence : le SNUDI-FO obtient satisfaction**

Pour le SNUDI-FO, les collègues n'ont pas à faire les frais du manque de remplaçants. Aussi, avons-nous demandé que les autorisations d'absence permises par la réglementation soient accordées avec traitement, ce qui a été accepté pour des dossiers que nous suivons.

### **Plus de la moitié des stagiaires à 100% l'an prochain dans les classes !**

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale, les futurs PES qui auront un master (estimés à environ 50% des lauréats) seront à 100 % dans les classes toute l'année.

A noter que 100 PES sont prévus pour la rentrée et que, après de nombreuses hésitations ministérielles laissant entendre que la formation des stagiaires serait sur les congés scolaires ou mercredis, celle-ci (de l'ordre de 1 à 2 semaines en fonction du master ou non) sera sur temps de classe (octobre et février), ce qui annonce des difficultés en termes de remplaçants.

## Accompagnement PPCR, une des principales causes de la dégradation des conditions de travail avec l'inclusion scolaire systématique !

Le SNUDI-FO a dénoncé les nombreux accompagnements PPCR qui tombent sur des collègues : des visites de CPC imposées, des suivis sans fin, ...

Rappelons que PPCR que FO n'a pas signé a inscrit dans notre statut l'accompagnement obligatoire de tous.

Même si l'administration vend ses accompagnements comme des outils positifs, il n'en reste pas moins que des retours que nous avons sont bien différents, ces accompagnements se situant dans le cadre de PPCR sous forme de visites évaluatives bien plus que de visites conseils comme pouvaient le pratiquer il y a plusieurs années les CPC à la demande de collègues !

Nous continuerons de combattre la stagiarisation à vie de tous découlant des décrets PPCR !

Concernant l'inclusion scolaire systématique, nous avons demandé des précisions sur les EMAS du département.

A noter que l'IA-DASEN a confirmé l'impulsion ministérielle de transformation des IME, ITEP en équipes mobiles qui rappelons-le, auront vocation à prendre en charge les personnels et non plus les élèves. Il en serait de même pour les RASED ! Inacceptable pour le SNUDI-FO qui revendique le maintien des soins pour les élèves qui doivent en bénéficier !

Pour rappel nous avons déposé l'avis suivant lors du dernier CHSCT-D : « Considérant les intentions du gouvernement de transformer contre leur volonté les personnels des établissements médico-sociaux et les RASED en équipes mobiles destinées à l'accompagnement PPCR des collègues et ses intentions à accentuer l'inclusion scolaire systématique et forcée au détriment des élèves et des personnels, et considérant que le protocole départemental et l'accompagnement PPCR des personnels ne règlent en rien les problèmes posés, le CHSCT demande le maintien et la réouverture de toutes les places en établissements médico-sociaux IME, ITEP et la création de classes et postes d'enseignants spécialisés dont RASED afin que tous élèves d'Indre-et-Loire puissent bénéficier des prises en charge et des soins dont ils ont besoin. » **POUR : FO** **ABSTENTION : SE UNSA** **FSU SNUipp refuse de participer au vote**

### Formation continue : accentuation du formatage ministériel !

*« Invitations » à des réunions... de fait obligatoires...*

Concernant la formation continue, nous avons dénoncé les « invitations » en direction des directeurs concernant le plan de formation de l'an prochain. « Invitations » qui de fait s'imposent aux directeurs qui ne peuvent les déduire d'aucun temps réglementaire et viennent s'ajouter au temps de travail déjà trop important, même si l'IA-DASEN rappelle que la participation n'est pas obligatoire.

*Des directeurs convoqués en formation du jour au lendemain...*

Des directeurs ont été convoqués à la dernière minute la semaine dernière pour des formations obligatoires statutaires, ce qui a posé problème dans des écoles notamment en raison de l'absence de remplaçants. Nous avons dénoncé de nouveau le mépris à l'égard de ces collègues convoqués tardivement et sans le choix sur le contenu du stage ni sur les dates proposées.

Le plan de formation continue relève du casse-tête avec une modification à venir de GAIA, les formations par constellations (plan math et plan français) étant maintenues et imposées, des formations à public désignés, formations en fonction des missions de chacun (des directeurs étant formés aux évaluations externes d'école)... sachant que le département a encore la main sur la mise en place du formation mais dans le cadre du nouveau PNF (Plan National de Formation) et des directives académiques.

Plus de précisions seront apportées lors d'un CTSD qui se tiendra en juin pour présentation du plan de formation continue.

### Congés de formation professionnelle :

Nous avons demandé un bilan : 17 demandes ont été déposées et 13 ont été accordées, 2 refusées et 2 désistements.

Concernant les CPF, 9 demandes ont été déposées et seront étudiées. Nous avons rappelé qu'il n'est pas nécessaire de rencontrer l'IEN avant de déposer la demande et qu'en cas de refus, le recours peut être étudié en CAPD.

### Pôle de remplacement : tout va bien.... Mais ça prend du temps...

Nous avons rappelé qu'en l'absence de présentation en CTSD, nous considérons que la réforme de la gestion du remplacement expérimentée à Tours Nord Sud et St Avertin ne devait s'appliquer à la rentrée.

L'IA-DASEN nous a répondu qu'il n'y aurait aucun impact sur les personnels et que la présentation en CTSD n'était donc pas nécessaire mais que cela serait mis en place en septembre.

Nous avons rappelé notre opposition et allons veiller à l'impact de ces choix.

### Le SNUDI-FO exige le respect du droit syndical ... et du mandat donné par les collègues !

Nous avons dénoncé le fait que l'IEN de Loches a demandé des justificatifs de présence à des collègues qui ont participé à des RIS et qu'il aurait été dit sur la circonscription de Saint-Avertin que les RIS ne pouvaient pas être déduites des constellations.

L'IA-DASEN a confirmé n'avoir donné aucune consigne aux IEN à ce sujet et a réaffirmé les pratiques mises en place dans le département à savoir mail adressé à l'IEN pour déduire d'une animation pédagogique.

**Pour rappel, le SNUDI-FO a obtenu confirmation du caractère non obligatoire de la demande de rendre des travaux écrits suite aux animations pédagogiques ou stages d'école....**

SNUDI-FO 37

18, rue de l'Oiselet - 37550 Saint-Avertin Tel : 06 32 39 05 38 / 06 70 30 11 58

Site Internet : <http://snudifo37.fr> Email : [snudi.fo37@gmail.com](mailto:snudi.fo37@gmail.com)

